

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le G. effier a regu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

L'honorable *Daniel Davies* et *Augustine Colin Macdonald*, écuyer, représentant du district électoral du comté de *Kings*; l'honorable *James Colledge Pope* et *James Yeo*, écuyer, représentant du district électoral du comté de *Prince*; et *David Laird*, écuyer, et *Peter Sinclair*, écuyer, représentants du district électoral du comté de *Queens*. tous de la province de l'*Ile du Prince Edouard*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

*Stephen B. Appleby*, écuyer, représentant du district électoral de *Carleton (N.-B.)*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, Que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est regu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, dont il fait la lecture à la Chambre comme suit :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Conformément à la déclaration que je vous ai faite à la fin de la dernière session, j'ai fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du Rapport des Commissaires nommés par moi pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

Les témoignages pris par la Commission méritent une considération attentive. Le rapport sera mis devant le Parlement, et vous aurez alors à décider s'il peut vous être de quelque utilité.

Un projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes Provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement vous sera soumis de nouveau.

Par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, vous aurez l'avantage de comprendre dans ses dispositions la Province de l'*Ile du Prince-Edouard* qui est maintenant heureusement unie au *Canada*.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, à laquelle une charte royale a été accordée, n'a pu, je regrette de le dire, faire les arrangements financiers nécessaires à la construction de cette grande entreprise. Elle a, en conséquence, fait de sa charte un abandon que j'ai accepté.

Vous sentirez, je l'espère, que vous aurez à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la *Colombie Britannique*. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

Les limites de la Confédération ayant été recuées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration, et il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif. Un projet de loi à cet égard vous sera soumis.

Vous serez invités à accorder votre attention et votre considération à un projet de loi pour l'établissement d'une Cour générale d'appel.

Des mesures ayant rapport aux eaux navigables et aux lois d'inspection seront mises devant vous, ainsi qu'un projet de loi pour l'établissement d'un Bureau d'Agriculture de la Puissance.